

Fidulane

La déclaration de TVA

<u>Objectifs</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablir et contrôler la déclaration de TVA. ■ Organiser et contrôler la TVA, et la comptabilité pour la TVA. <p>Le programme ci-dessous sera adapté en fonction des objectifs des stagiaires mentionnés dans la convention de formation. Toutefois, il ne s'agit pas de traiter des cas très complexes.</p>
<u>Public concerné</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comptables, Assistants comptables, Responsables comptables
<u>Durée</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ De 1 à 3 jours
<u>Déroulement</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation individuelle sur mesure dans vos locaux, ou à distance. ■ Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques ■ Formation complémentaire en comptabilité, si nécessaire.
<u>Mode d'évaluation</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evaluation continue et cas pratiques
<u>Pré-requis</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maîtrise des principes de la comptabilité, maîtrise des calculs, aptitude à la compréhension des mécanismes juridiques liés à la TVA.
<u>Moyens pédagogiques et d'encadrement</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'accès au dossier de comptabilité et TVA de l'entreprise est recommandé, afin que la formation soit concrète. ■ Encadrement : voir ci-dessous "Formateur"
<u>Conditions de mise en œuvre</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation individualisée, adaptée à la demande des participants et de la structure, et adaptable tout au long de la formation
<u>Tarifs</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Voir : http://www.fidulane.com/tarifs.htm
<u>Délais d'accès</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ En fonction de nos plannings, et du délai éventuel lié à votre OPCO
<u>Formateur</u>	:	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formateur spécialisé et expérimenté depuis de nombreuses années, connaissant très bien la pratique.

Introduction

Rappel des principes de la TVA

■ Les différents régimes de TVA

- La franchise en base
- Le régime simplifié d'imposition (RSI)
- Le régime réel normal (RN)

■ La collecte de la TVA

- Champ d'application
- Opérations exonérées et justificatifs
- Les particularités liées aux services
- Les taux de TVA et les opérations complexes
- Les opérations donnant lieu à autoliquidation
- L'exigibilité de la TVA

■ La déduction de la TVA

- Les conditions de fond
- Les conditions de forme
- Les autres limites du droit à déduction
- Les coefficients de déduction
- La période au titre de laquelle la TVA peut être récupérée
- La TVA étrangère

Les obligations déclaratives en matière de TVA

■ Les échéances et les modes de transmission

■ Les ventes, encaissements, et autres opérations non taxées

- Les exportations
- Les livraisons intracommunautaires
- Les ventes à distance taxables dans un autre état membre
- Quelques autres opérations non taxées

■ **Les ventes, encaissements, et autres opérations taxées**

- Les ventes et prestations de services
- Les importations
- Les acquisitions intracommunautaires
- Quelques autres opérations taxées
- Le décompte de la TVA brute

■ **La TVA déductible**

- La TVA déductible sur immobilisations
- La TVA déductible sur autres biens et services
- Autre TVA à déduire
- Report du crédit de TVA précédent

Réaliser rapidement et efficacement sa déclaration de TVA

■ **Contrôler sa comptabilité pour les opérations de TVA**

- Contrôler les comptes de TVA déductible
- Contrôler les comptes de TVA collectée
- Contrôler le chiffre d'affaires global
- Contrôler le chiffre d'affaires exonéré de TVA
- Contrôler la cohérence entre CA, et TVA collectée
- Contrôler la cohérence entre achats soumis à l'autoliquidation, et TVA auto liquidée
- Focus sur l'importance de l'organisation de la comptabilité pour la TVA

■ **Extraire les valeurs complexes à renseigner**

- L'utilisation des comptes de TVA en attente
- La bonne méthode de calcul de la TVA exigible sur les encaissements
- La bonne méthode de calcul de la TVA déductible sur les décaissements
- L'incidence de la facturation électronique

■ **Compléter et contrôler la déclaration de TVA**

- Compléter la déclaration de TVA
- Enregistrer la déclaration de TVA

- Lettrer, si possible, les comptes de TVA
- Contrôler les comptes de TVA après la saisie de la déclaration
- Télédéclarer et régler la TVA
- Justifier régulièrement le solde des comptes de TVA

■ **Les crédits de TVA**

- Report
- Procédures de remboursement

Conclusion